

N° 2011-375

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 16 novembre 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	09/11/2011
Affichage	09/11/2011

**Nombre des Membres
du Conseil Municipal**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian.
ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENNAIRE Catherine.

THEME : **PATRIMOINE 1.**

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA
VILLE DE BRIANÇON ET VISA
TREKKING.**

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, ESTACHY Monique, ESCALLIER Karine,
ROUBAUD Sabin.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire, il est proposé la reconduction du partenariat entre la Ville de Briançon via sa direction du Patrimoine et VISA TREKKING pour :

- la mise en place d'un circuit de découverte du patrimoine fortifié, autour de la barrière fortifiée du 18^e siècle, avec visite du fort des Têtes (en raquettes ou à pied suivant l'enneigement), pour la période hiver/printemps 2011/2012, tous les jeudis après-midi du 22 décembre 2011 au 19 avril 2012.

La convention d'application est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver cette proposition.
- D'autoriser le Service du Patrimoine à appliquer les tarifs à partir du 1^{er} décembre 2011.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention ci-jointe, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 22 NOV. 2011

PUBLIÉ LE 22 NOV. 2011

NOTIFIÉ LE

CONVENTION



Entre

La Ville de Briançon,
représentée par son maire en exercice,
Monsieur Gérard Fromm,

d'une part,

et

Bureau Montagne VISA TREKKING,
regroupement d'Accompagnateurs(trices) en montagne,
représenté par son gérant
Monsieur Christian Aubert,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Article I : Objet

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire et du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, il est prévu pour la période hivernale 2011/2012, la mise en place d'un circuit de découverte du patrimoine fortifié autour de la barrière fortifiée du 18^e siècle avec visite du fort des Têtes

Le circuit se fera au départ de Fontchristiane (en raquettes à neige ou à pied suivant les conditions) et sera encadré par un accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING agréé Patrimoine fortifié par Briançon ville d'art et d'histoire et un guide-conférencier du Service Patrimoine agréé par le ministère de la culture et de la communication.

Les objectifs principaux sont :

- de permettre une activité de découverte du patrimoine culturel et patrimoine naturel,
- d'offrir une prestation originale autour du patrimoine fortifié et des fortifications de Vauban inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- de diversifier les activités hivernales,
- de sensibiliser le public aux notions de protection du patrimoine militaire.

Article II : Modalités

Le circuit aura lieu tous les jeudis après-midi du 22 décembre 2011 au 19 avril 2012.

Prise en charge du public avec le guide-conférencier au Champ de Mars à 13 h 50 ou à 14 h devant la boutique Cycles et skis, face à la télécabine du Prorel.

Durée de la visite : sur place environ 2h00

Retour Champ de Mars entre 16h30 et 17 h

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage à assurer :

- l'encadrement par un accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING équipé d'une radio HF reliée directement au secours en montagne jusqu'à 24 personnes et deux accompagnateurs en montagne (AEM) au-delà de 24 personnes.
- la mise à disposition du matériel : raquettes à neige et bâtons si nécessaire pour le public et le guide conférencier.
- le transfert A/R du public du Champ de Mars à Fontchristiane.

Les sorties sont ouvertes aux enfants à partir de 8 ans sous la responsabilité d'un adulte.

Tarif public :

Hiver (du jeudi 22 décembre 2011 au jeudi 15 mars 2012) : 25 €/adulte et 20 € /enfant (8/12 ans)

Printemps (du jeudi 22 mars 2012 au jeudi 19 avril 2012) : 22,50€/adulte et 18 € /enfant (8/12 ans)

Article III : Mises à disposition

La Ville de Briançon met à disposition un guide-conférencier pour la durée de la visite. Son rôle sera d'accueillir le public et de lui donner les clefs de lecture sur l'histoire, le patrimoine, les activités de Briançon Ville d'art et d'histoire. Cette prestation se fera sous la forme d'interventions ponctuelles pendant le circuit et en alternance avec les interventions de l'accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING sur les différentes facettes du patrimoine naturel.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage au respect strict des règles d'hygiène et de sécurité relatives aux bâtiments classés et à souscrire pour la durée de ses interventions à Briançon une assurance responsabilité civile.

Article IV : Dispositions financières

La Ville de Briançon versera, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, sur présentation d'une facture toutes les fins de mois, la somme correspondant au tarif de la sortie moins le tarif retenu multiplié par le nombre de visiteurs adulte (enfants de plus de 12 ans) ayant suivi la prestation du guide-conférencier.

Le service du Patrimoine étant chargé des encaissements au plus tard la veille de la sortie avant 17h (heure de fermeture du Service Patrimoine).

Le tarif retenu pour la prestation citée ci-dessus sera le suivant : 5,50 € par personne

Fait à Briançon, le
(en quatre exemplaires originaux)

Le Gérant de VISA TREKKING

Le Maire de Briançon

Christian AUBERT

Gérard FROMM